

L'eau qui arrive à votre robinet provient du **Forage Morne Balai et de la Source Louison**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Louison-Morne Balai (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 6 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de qualité bactériologique moyenne, compte tenu d'une désinfection irrégulière. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **83%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,25 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **7,32 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **22 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **3 molécules (herbicides et insecticide) ont détectées sur le forage de Morne Balai et sur les eaux distribuées, sans que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des Sources Mont Pelé 1, 2. La procédure réglementaire de protection. Cette eau est traitée par la Station de Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 0 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 1 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **1 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2016.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Lézarde**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Directoire (décantation, filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **6** au niveau du captage,
- **12** au niveau de l'installation de traitement,
- **16** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,42 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 29 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,28 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **127 µg/L** et **80%** des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée ont été relevés et révèlent des dysfonctionnements dans le traitement ou la distribution mises en œuvre. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection du captage la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **12** au niveau du captage,
- **36** au niveau de l'installation de traitement,
- **10** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,82 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 16 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,51 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **143 µg/L** et **90%** des résultats ont respecté la valeur guide. Trois dépassements de la norme fixée ont été relevés et révèlent des dysfonctionnements dans le traitement et/ou la distribution mises en œuvre. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Quatre molécules (herbicides et insecticide) ont été détectées sur la Rivière Capot, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient du **Bras Gommier Percé de la Rivière Galion à Calvaire et des 3 captages de la Rivière du Galion**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Calvaire et de la Station du Galion (filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 14 au niveau de l'installation de traitement,
- 11 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **91%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,66 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 33 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **1,18 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **215 µg/L** et **82%** des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme ont été relevés et révèlent des dysfonctionnements dans le traitement ou la distribution mises en œuvre. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 23 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,7 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 30 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,88 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **29 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maîtrisé.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Quatre molécules (herbicides et insecticide) ont été détectées sur la Rivière Capot ainsi que sur les eaux distribuées, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Capot et de la Rivière du Lorrain. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé et la Station du Lorrain (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 15 au niveau du captage,
- 42 au niveau de l'installation de traitement,
- 21 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,71 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 19 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,44 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **99 µg/L** et **94%** des résultats ont respecté la valeur guide. Deux dépassements de la norme fixée ont été relevés. Toutefois, ces dépassements ponctuels n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Quatre molécules (herbicides et insecticide) ont été détectées sur la Rivière Capot ainsi que sur les eaux distribuées, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière du Galion (pompage à la confluence), Bras Gommier et Bras Verrier. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station du Galion (décantation, filtration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 10 au niveau du captage,
- 11 au niveau de l'installation de traitement,
- 35 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de bonne qualité bactériologique. Hormis pour l'aluminium, les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **97%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,53 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 28 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **1,51 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **206 µg/L** et **74%** des résultats ont respecté la valeur guide. Douze dépassements de la norme ont été relevés et révèlent des dysfonctionnements importants dans le traitement et/ou la distribution mises en œuvre. Toutefois, ces dépassements n'ont pas justifié de mesures de restriction d'usage.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Grande Rivière. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Grand'Rivière (filtration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 13 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,44 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 39 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,63 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **25 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **1 molécule (insecticide) a été détectée au captage de la Grande Rivière, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Source Fond les Sources. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Marc Cécile (Eden) (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 5 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis le dépassement ponctuel du paramètre Dichloropropane-1,2, les normes réglementaires ont été respectées pour les substances indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,78 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **5,5 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **15 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une molécule (herbicide) a été mise en évidence sur les eaux traitées par la station Marc Cécile (Eden). Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Source Louison, des Forages Démare et Morne Balai. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la Station de Louison-Morne Balai et la Station de Démarre-Morne Balai (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 6 au niveau de l'installation de traitement,
- 8 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,52 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 2 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **7,38 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **24 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **3 molécules (herbicides et insecticide) ont été détectées sur le forage de Morne Balai et sur les eaux distribuées, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Fond les Sources**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Croix Laurence et des Stations Marc Cécile (Eden) et Trianon (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 5 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis le dépassement ponctuel du paramètre Dichloropropane-1,2, les normes réglementaires ont été respectées pour les substances indésirables (nitrate,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,64 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 14 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **3,08 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **5 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une molécule (herbicide) a été mise en évidence sur les eaux traitées par la station Marc Cécile (Eden). Ce dépassement ponctuel et inhabituel n'a pas justifié de mesures de restriction d'usage. Par ailleurs, l'enquête environnementale menée n'a pas permis de mettre en évidence l'origine de ce dépassement.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Source Fond les Sources et des Sources Mont Pelé 1, 2. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Croix Laurence et la Station Trianon (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 6 au niveau de l'installation de traitement,
- 6 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,71 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 7 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,48 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2016.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Capot et de la Source Potiche. La procédure réglementaire de protection de ces captages est partiellement engagée. Cette eau est traitée par la Station de Vivé et la station Hauteur Bourdon (décantation-charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 13 au niveau du captage,
- 39 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,54 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,8 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **33 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maîtrisé.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Quatre molécules (herbicides et insecticide) ont été détectées sur la Rivière Capot ainsi que sur les eaux distribuées, sans toutefois que le seuil réglementaire de 0,1 µg/L ne soit atteint.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :

<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient **Source Mont Gelé**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par **la Station Champflore (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,64 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 3,60 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,55 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **14 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient **des sources Mont Pelé 1 et 2**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par **la Station de l'Aileron (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **3** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

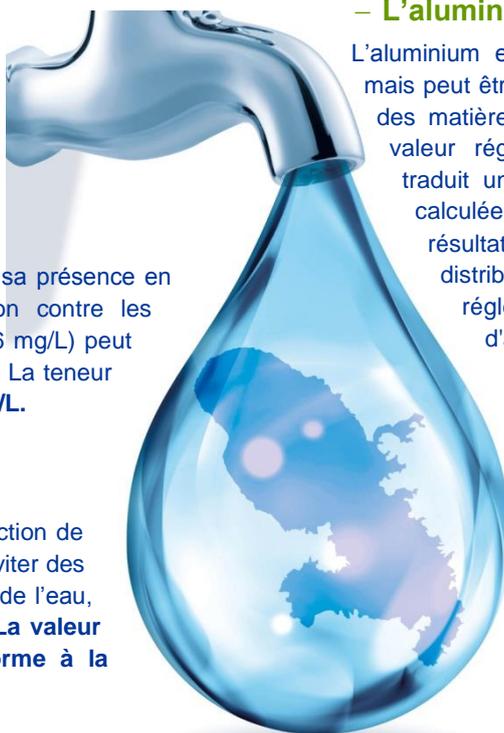
Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,69 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 3 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **17 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient des sources **Essente, Mont Pelé 1 et 2**. La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la **Station de Mespont et la Station de l'Aïleron (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **4** au niveau de l'installation de traitement,
- **18** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,59 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 2 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **17 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise de Distribution et de Services (S.M.D.S.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Attila**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la **Station Moulinguet (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **4** au niveau de l'installation de traitement,
- **6** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,68 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **0 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les sels d'aluminium ne sont pas utilisés pour le traitement de l'eau de ce réseau, la présence d'aluminium n'a pas été relevée en 2016.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Source Morestin (Goyave)**. La procédure réglementaire de protection de ce captage n'est pas engagée. Cette eau est traitée par la **Station Morestin -Goyave (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 6 au niveau de l'installation de traitement,
- 19 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Hormis pour le Bromacil, les normes réglementaires ont été respectées pour les substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,51 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 0,40 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **3,92 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **10 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une détection de Bromacil (herbicide) a été relevée sur la Source Morestin (Goyave), sans que la valeur réglementaire de 0,1 µg/L ne soit dépassée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Source Attila et de la Rivière Picart (Mont Bouché). La procédure réglementaire de protection de ces captages est achevée. Cette eau est traitée par la Station Moulinguet et la Station Urion (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 7 au niveau de l'installation de traitement,
- 6 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,5 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **L'eau du réseau public n'a pas fait l'objet de recherche de ces sous produits en 2016 (la réglementation prévoit ce type de recherche tous les 2 à 5 ans pour les unités de distribution de faible population).**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **8,5 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Rivière Picard (Mont Boucher). La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station Urion (ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 3 au niveau de l'installation de traitement,
- 7 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,32 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **En 2016, la présence de THM n'a pas été mise en évidence sur ce réseau.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **17 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient **Source Yang-Ting**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée pour la Source Yang-Ting cependant elle reste à engager pour la source Morestin (Goyave). Cette eau est traitée par **la Station Trou-Vent (désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- **0** au niveau du captage,
- **2** au niveau de l'installation de traitement,
- **7** directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- **Qualité bactériologique :**

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- **Teneur en chlore :**

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,39 mg/L**.

- **Les trihalométhanes (THM) :**

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 2 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- **Les nitrates :**

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,61 mg/L**.



- **L'aluminium :**

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **70 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

- **Les pesticides :**

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la Source Morestin (Goyave) et du Forage Pecoul. La procédure réglementaire de protection de ces captages est engagée. Cette eau est traitée par la Station de Morestin Pecoul (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 2 au niveau du captage,
- 5 au niveau de l'installation de traitement,
- 17 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

– Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

– Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,58 mg/L**.

– Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 0,60 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

– Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **5,5 mg/L**.



– L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **55 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Les eaux distribuées sur ce réseau sont conformes à la réglementation en vigueur, la présence d'aluminium en faible quantité est d'origine naturelle.

– Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Une détection de Bromacil (herbicide) a été relevée sur la Source Morestin (Goyave), sans que la valeur réglementaire de 0,1 µg/L ne soit dépassée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualite-de-l-eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient du captage de Chapeau Nègre (Verrier). La procédure réglementaire de protection de ce captage est achevée. Cette eau est traitée par la Station de Verrier (désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 1 au niveau du captage,
- 2 au niveau de l'installation de traitement,
- 12 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,64 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La valeur de 30 µg/L mesurée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **0,11 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. Aucune recherche n'est effectuée pour ce réseau car les sels d'aluminium ne sont pas utilisés dans le procédé de traitement de cette eau.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **Aucun produit phytosanitaire n'a été mis en évidence sur ce réseau.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :

Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

L'eau qui arrive à votre robinet provient de la **Rivière Capot**. La procédure réglementaire de protection de ce captage est engagée. Cette eau est traitée par la **Station de Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection)**.

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2016, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 12 au niveau du captage,
- 36 au niveau de l'installation de traitement,
- 32 directement au robinet.

Les analyses de contrôle sont effectuées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé (Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique, Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme, Laboratoire Eichrom à Bruz). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2016 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont été respectées pour l'ensemble des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées.

- Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2016, **100%** des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

- Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2016 était de **0,79 mg/L**.

- Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé ou un goût désagréable de l'eau, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. **La moyenne de 16 µg/L calculée en 2016 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.**

- Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; la valeur moyenne calculée en 2016 était de **2,88 mg/L**.



- L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais peut être également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement. La moyenne calculée en 2016 était de **37 µg/L** et **100%** des résultats ont respecté la valeur guide. Le traitement aux sels d'aluminium mis en œuvre sur la station de Vivé est maîtrisé.

- Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L permet de garantir l'absence d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. **4 molécules (herbicides, insecticides) ont été mises en évidence sur la rivière Capot et en sortie de station Vivé. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.**

Pour en savoir plus, consultez les résultats détaillés à la mairie de votre domicile ou sur internet :
<http://ars.martinique.sante.gouv.fr> pour le bilan de la qualité de l'eau entre 2012 et 2014 et les fiches annuelles de la qualité de l'eau par secteur
<http://www.sante.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l'eau-potable.html> pour les analyses de votre secteur en direct

Vos interlocuteurs :
 Le maître d'ouvrage de votre réseau d'eau est Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord).
 L'exploitation du réseau est confiée à Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)